

Réunion bilatérale de la FSU avec le conseiller social de la ministre de la transition écologique

Quelle place pour la recherche et pour les corps de recherche du développement durable au MTE ?

Une délégation de la FSU :

Jean-Marie Burkhardt (UGE), Dominique Mignot (UGE), Pascal Pochet (ENTPE), Bruno Tassin (ENPC), Marie-Louise Le Coguiec (secrétaire générale adjointe du Sne-FSU) et Patrick Saint-Leger (secrétaire général du Sne-FSU),

a été reçue le 18 mai pour aborder spécifiquement la question de la recherche et des corps de recherche au sein du ministère de la transition écologique.

Les discussions avec Aymeric Morin, conseiller social de Barbara Pompili, ministre de la transition écologique, accompagné de Jacques Clément, DRH du pôle ministériel MTE/MCTRCT/MM, de Thierry Courtine, adjoint du service de la recherche et de l'innovation et de Lionel Moulin, adjoint de l'adjoint ont surtout permis de faire remonter un certain nombre de préoccupations des chercheur.e.s du ministère.

Nos interlocuteurs ont entendu notre exposé des nombreuses difficultés que rencontre actuellement la recherche au sein du MTE, mais ne nous ont pas fourni de réponses concrètes.

Un premier paradoxe : la recherche affirmée comme un besoin et un élément central du ministère pour l'appui aux politiques publiques et la réponse aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels, mais avec toujours moins de moyens

Aymeric Morin nous a assuré de l'importance de la recherche, un « élément-clé dans un ministère d'ingénieurs » et de l'innovation pour le ministère, du « Besoin de connaissance, pour imaginer les politiques publiques et les solutions de demain » compte tenu de l'importance des enjeux de transition écologique et énergétique, une priorité du gouvernement.

Il n'a toutefois pas su expliquer comment cet engagement et cette volonté pouvaient être mis en œuvre en pratique dans un contexte de réduction budgétaire et des effectifs du ministère, qui se traduit dans la recherche par une quasi-disparition des dotations de base des laboratoires et une diminution drastique des supports techniques (ingénieur.e.s, technicien.ne.s) d'appui à la recherche.

Un second paradoxe : le financement compétitif par projets reconnu comme favorisant peu la créativité et l'innovation, mais à la base de la nouvelle « Agence de l'innovation pour les transports »

Thierry Courtine nous a confirmé que depuis la création de l'ANR, il y a une quinzaine d'année, les programmes de recherche portés par le ministère et les actions incitatives étaient abandonnés, au profit d'une politique de guichet et d'appels d'offre, en lien avec la politique du MESRI. Il a convenu que ces appels d'offre sur des durées brèves, et dépendants dans leur contenu de l'air du temps, n'étaient pas forcément compatibles avec

l'engagement de travaux de recherche novateurs et nécessitant des investissements humains et financiers de long terme.

De ce point de vue, la création de l'« Agence de l'innovation pour les transports », nouvelle structure en gestation citée comme exemple de l'engagement du ministère, ajoute un guichet dont on peut craindre qu'il serve surtout à financer les entreprises privées plus que la recherche publique, comme si le crédit impôt-recherche n'asséchait pas déjà suffisamment la recherche publique.

Privilégier le court-termisme est assez en phase malheureusement avec la vision de la recherche du conseiller social de la ministre, qui attend une recherche appliquée « sur des délais courts » pour « changer des choses sur le terrain », alors que la transition attendue va imposer des changements radicaux nécessitant le développement, dans ce champ aussi d'une recherche fondamentale, radicalement interdisciplinaire.

Les corps des chercheurs : une gestion avec peu de moyens, une « conduite du changement » brutale et la perspective d'une rémunération au « mérite » à rebours des principes de l'indépendance de la recherche et de la liberté académique

Les représentants de la FSU ont fait savoir que les conditions dans lesquelles la COMEVAL travaille et les concours de recrutements sont organisés traduisent mal les ambitions affichées et l'intérêt annoncé du ministère pour la recherche et pour les chercheur.e.s. Nos interlocuteurs ont paru surpris et sont restés sans voix.

Nous sommes également intervenus pour souligner les difficultés et l'épuisement des personnels face aux réorganisations répétées au CEREMA et à leur mise en place mal accompagnée voire conflictuelle, et souvent brutale. Nos interlocuteurs ont simplement concédé une communication perfectible dans la mise en œuvre des réorganisations.

Concernant les rémunérations des chercheurs, des évolutions devraient se produire à une échéance assez brève en liaison avec la mise en place de la LPPR au MESRI. C'est surtout au plan indemnitaire que des évolutions sont à prévoir, mais la crainte de voir les primes distribuées « au mérite » est réelle. Si une telle réforme était réellement mise en place, cela constituerait un risque pour l'indépendance de l'activité de recherche, qui deviendra de plus en plus dépendante de l'idéologie dominante et de la soumission des chercheurs aux autorités de leurs établissements.

Une réunion à ce sujet est prévue le 18 juin prochain, mais aucune information précise n'a été transmise sur le contenu de la réforme envisagée.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28 / 01 40 81 22 37

